

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2024/2025

Elles concernent l'inscription en 1^{ère} année de maternelle des enfants nés en 2021.

L'inscription des enfants de nouveaux habitants des 5 communes

Azelot, Burthecourt-aux-Chênes, Lupcourt, Manoncourt-en-Vermois, Ville en Vermois

L'inscription des habitants d'autres communes ayant une dérogation.

Un enfant déjà inscrit en grande section GS maternelle à l'école SONNINI de Ville-en-Vermois ne nécessitera pas une nouvelle inscription en CP primaire de l'école SONNINI.

1^{ère} ETAPE : Pré-inscription auprès du SIS du Vermois

A compter du mercredi 3 avril et jusqu'au 3 mai, dernier délai.

(Le secrétariat est ouvert uniquement les mercredis et jeudis)

- Adresser par mail votre demande de pré-inscription à l'adresse suivante : sisduvermois@wanadoo.fr, nous vous adresserons en retour des documents à compléter.
- Les documents sont à retourner ensuite à l'adresse mail sisduvermois@wanadoo.fr et doivent être accompagnés des documents suivants qui doivent être impérativement au format PDF et exploitables (pas de photographie des documents) :
 - La copie complète du livret de famille ;
 - La copie d'un justificatif de domicile (EDF, France Télécom, Portable, Taxe d'imposition) ;
 - La « fiche d'inscription sur la liste scolaire » complétée.
- Un certificat d'inscription scolaire vous sera délivré, par mail après traitement.

2^{ème} ETAPE : Inscription auprès de l'école SONNINI

L'inscription définitive se fait ensuite auprès du Directeur de l'école avec le certificat d'inscription scolaire, pour le vendredi 17 mai, dernier délai.

- Les documents suivants sont à retourner par courrier à l'intention de M. le Directeur, à l'adresse suivante :
Ecole SONNINI - 8 rue des Ecoles – 54210 VILLE-EN-VERMOIS
 - La « fiche de renseignements complétée » (recto-verso) ;
 - Le certificat médical, à faire remplir par votre médecin (préciser si votre enfant a des allergies ou autre information) ;
 - Le certificat d'inscription scolaire ;
 - La copie du livret de famille, pages mentionnant l'enfant et les parents uniquement ;
 - La copie du carnet de santé, pages vaccinations uniquement ;
 - Le certificat de radiation (si changement d'école) ;
 - Le dossier scolaire pour les élèves ayant précédemment été scolarisés.
 - Le règlement intérieur de l'école daté, signé.

Les documents demandés doivent être impérativement les originaux, hormis pour le livret de famille et carnet de santé. Les envois par messagerie ne sont pas acceptés.

- Une réunion, concernant les Petites Sections (PS), sera organisée courant juin pour vous apporter les précisions utiles au fonctionnement des classes.

RAPPEL

La vaccination de vos enfants doit OBLIGATOIREMENT être à jour.